

## Contrôle sanitaire des EAUX

Affaire suivie par:

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN MAIRIE (article D.1321-104 du code de la santé publique)

service santé environnement

Tél: 02 38 77 34 44

### Destinataires

- VEOLIA EAU CGE  
MONSIEUR - VEOLIA EAU CGE  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE STE MAURE DE TOURAINE  
MONSIEUR - CC TOURAINE VAL DE VIENNE  
MADAME, MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU CGE

## CC TOURAINE VAL DE VIENNE (VEOLIA)

Prélèvement

00136236

Installation

UDI 000679 STE MAURE DE T. (SURPRESSE)

Point de surveillance

P 0000000863 C-P.F. STE MAURE (SURPRESSE)

Localisation exacte

HOPITAL ROBERT GUIGNARD ROBINET SANITAIRE

Commune **SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE**

Prélevé le : mardi 16 juin 2026 à 11h51

par : LABORATOIRE INOVALYS TOURS

Type visite : AU

### Mesures de terrain

Température de l'eau  
pH  
Conductivité à 20°C  
Conductivité à 25°C  
Chlore libre  
Chlore total

### Résultats

21.7 °C  
7,2 unité pH  
543 uS/cm  
606 uS/cm  
0,33 mg(Cl2)/L  
0.35 mg(Cl2)/L

### Limites de qualité

inférieure supérieure

### Références de qualité

inférieure supérieure

25.00  
9.00  
180.00 1 000.00  
200.00 1 100.00

### Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : INOVALYS - SITE DE TOURS 3703

Type de l'analyse : B3

Code SISE de l'analyse : 00136901

Référence laboratoire : 2606036462-B300136901

### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Turbidité néphélométrique NFU

&lt;0,30

NFU

2,00

### PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h

&lt;1

n/mL

Bact. aér. revivifiables à 36°-44h

200

n/mL

Bactéries coliformes /100ml-MS

&lt;1

n/(100mL)

0

Bact. et spores sulfito-rédu./100ml

&lt;1

n/(100mL)

0

Entérocoques /100ml-MS

&lt;1

n/(100mL)

0

Escherichia coli /100ml - MF

&lt;1

n/(100mL)

0

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00136236)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble de paramètres mesurés. Ce contrôle fait suite aux résultats d'analyses du prélèvement du 12/06/2026 qui présentaient une concentration de bactéries et de spores anaérobies sulfito-réductrices non conforme, en application de l'article R.1321-17 du code de la santé publique.

Tours le 22 juin 2026

Pour le Préfet,  
Pour la directrice générale,  
L'Ingénieur d'études sanitaires

Signé :

Jacques HERISSE

